Commune d'EPAGNY METZ-TESSY
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :
télétransmission en Préfecture le 19 JUIL. 2023
publication en ligne le - 2 AOUT 2023

ARRÊTÉ n° 255 - 2023
portant autorisation de stationnement de taxi
à la SAS ARAVIS AMBULANCES

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

* **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2 et L 2213.3 ;

* **VU** le Code de la Route ;

* **VU** le Code des Transports et notamment ses articles L 3121.1 à L 3124.13 et R 3121-1 à R 3124-13 ;

* **VU** la loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014 relative aux voitures de transport avec chauffeur ;

* **VU** le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 portant application de la loi susvisée du 1er octobre 2014 ;

* **VU** le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

* **VU** l'arrêté préfectoral n° 2011012-0001 du 12 janvier 2011 relatif à l'exploitation des taxis et voitures de petite remise en Haute-Savoie ;

* **VU** l'arrêté préfectoral n° PREF/DCLP/Circulation 2016-0001 du 14 janvier 2016 portant modification de l'article 17 de l'arrêté n° 2011012-0001 du 12 janvier 2011 relatif à l'exploitation des taxis et voitures de petite remise en Haute-Savoie ;

* **VU** l'arrêté municipal de Metz-Tessy n° 181-2016 du 25 avril 2016 portant autorisation de stationnement de taxi au bénéfice de Monsieur Francis GRAVE, Président de la SAS ARAVIS AMBULANCES,

* **VU** le courrier reçu en Mairie le 17 mai 2023 de la Société SAS ARAVIS AMBULANCES notifiant un changement de présidence, suite à la démission de Monsieur Francis GRAVE,

ARRÊTE

Article 1° - L'arrêté municipal n° 181-2016 en date du 25 avril 2016 est abrogé à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 2° - La Société FISTEL DEVELOPPEMENT, immatriculée sous le numéro 538 791 286 au Registre du Commerce et des Sociétés, présidente de la SAS Aravis Ambulances dont Madame Estelle VOYER est nommée Directrice Générale, est autorisée à faire stationner un véhicule taxi sur la voie publique de la commune d'Epagny Metz-Tessy, dont l'emplacement est situé chemin des Vergers.

Cette autorisation de stationnement porte le numéro 2.

Article 3° - Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à Monsieur le Maire d'Epagny Metz-Tessy.

Article 4° - Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5° - Monsieur le Maire d'Epagny Metz-Tessy est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, à Monsieur le Commandant de la Communauté des Brigades de Gendarmerie de Meythet/La-Balme-de-Sillingy, et à Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale Mutualisée.

Notifié le 26 juillet 2023
NOM, Prénom, qualité du signataire,
VOYER Estelle
Directrice Générale

Fait à Epagny Metz-Tessy, le 18 juillet 2023,
Le Maire,

MAIRIE EPAGNY METZ-TESSY 74

Roland DAVIET.